

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Stéphanie GIRAUD	Mr Gérard DURIVEAU
Mme Isabelle LAGARDÈRE	Mr Loïc GIBEAUD
Mme Noémie SABOURIN	Mr Stéphane GUILLON
Mme Kelly TARDÉ	Mr Jacky LARDY
Mme Jocelyne TRANGER	Mr Jean-Maurice ZADIKIAN

Absents excusés : Mme Mathilde CHABLE, Mme Annabelle PATURAL, Mr Dominique COTTIER, Mr Teddy MORINIÈRE.

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mr Jean-Maurice ZADIKIAN a été nommé secrétaire de séance

***Approbation du compte rendu de la réunion du 27 janvier 2022 :** Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents

1 – Approbation du compte de gestion 2021 :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2021, approuvant le Budget Primitif 2021 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal, approuvant les différentes Décisions Modificatives 2021 ;

Vu le Compte Administratif 2021 ;

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, qui corrobore les résultats du Compte Administratif 2021.

Le Receveur Municipal est tenu de rendre, chaque année, un compte de sa gestion en vue de présenter dans un document unique toutes les opérations de recettes et dépenses effectuées par ses soins du 1er janvier au 31 décembre et pendant la journée complémentaire en ce qui concerne la section de fonctionnement.

Considérant que le Compte de Gestion 2021 présenté par le Receveur Municipal, concorde avec le Compte Administratif du Maire qui va être soumis à votre approbation,

Je vous demande de bien vouloir prendre la délibération suivante :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2021 lors de la même séance du Conseil Municipal ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Résultats budgétaires de l'exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 621 971,28	434 211,00	2 056 182,28
Titres de recettes émis (b)	176 712,75	463 113,57	639 826,32
Reductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	176 712,75	463 113,57	639 826,32
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 621 971,28	434 211,00	2 056 182,28
Mandats émis (f)	250 054,56	439 396,51	689 451,07
Annulations de mandats (g)	612,00	22 192,19	22 804,19
Dépenses nettes (h = f - g)	249 442,56	417 204,32	666 646,88
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		45 909,25	
(h - d) Déficit	72 729,81		26 820,56

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal ;
- **DONNE** délégation au Maire pour signer le Compte de Gestion du Receveur Municipal et intervenir auprès de toutes autorités pour la clôture de l'exercice 2021.

2 – Vote du compte administratif 2021 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2021, approuvant le Budget Primitif 2021 ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal, approuvant les différentes Décisions Modificatives 2021 ;

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Collectivité est constitué par le vote de l'organe délibérant du Compte Administratif et ce au plus tard avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Les résultats du Compte Administratif 2021 se présentent de la manière suivante :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 621 971,28	433 961,00	2 056 182,28
Titres de recettes émis	176 712,75	463 113,57	639 826,32
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 621 971,28	433 961,00	1 719 610,82
Mandats émis	249 442,56	417 204,32	848 082,45
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021			
Excédent		45 909,25	
Déficit	72 729,81		26 820,56
RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2020)			
Excédent	178 776,63		
Déficit			
RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021			
Excédent	106 046,82	45 909,25	151 956,07
Déficit			

RESTES A RÉALISER 2021	
Recettes	658 240,35
Dépenses	829 152,67
Besoin de financement	170 912,32
Excédent de financement	0

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif joint en annexe établi suivant l'instruction comptable M14.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a pas participé au vote, sous la présidence de Mr Loïc GIBEAUD,

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-ADOpte le Compte Administratif 2021 du budget principal

3 – Affectation du résultat de l'exercice 2021 :

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de 45 909,25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	+45 909.25 €
B. Résultats antérieurs reportés	0.00 €
C. Résultat à affecter	+45 909.25 €
Résultat d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	+106 046.82 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 170 912.32 €
Besoin de financement F = D + E	64 865.50 €
AFFECTATION	
Affectation en réserve au 1068 en investissement	45 909.25 €
Report en fonctionnement R002	0.00 €
Déficit reporté	-18 956.25 €

4 – Vote des subventions 2022 aux associations :

La commune de Bouillé-Courdault apporte comme chaque année son soutien financier aux associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou évènements.

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions qu'il a reçues pour 2022 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-VOTE les subventions ci-dessous :

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022

Associations	Subvention 2022
Coopérative scolaire	63 él x 15 € = 945 €
ADMR	160.00 €
Basket	520.00 €
Football	850.00 €
FESTI Bouillé-Courdault	800.00 €
Club Twirling	200.00 €
Amicale laïque	200.00 €
Association des anciens combattants	80.00 €
Ecole des jeunes sapeurs-pompiers	150.00 €
Association des parents d'élèves	250.00 €
Société de chasse	300.00 €
Société de Pêche	150.00 €
Divers	395.00 €
TOTAL	5000.00 €

*Subvention exceptionnelle voyages scolaires 2022 : Le conseil municipal a décidé de prendre en charge le transport des enfants pour les deux classes de découvertes prévues au printemps. Le montant des prestations s'élève à 3000 € et sera inscrit au budget primitif au compte 6247 « transport collectif ».

5 – Construction d'une salle polyvalente – avenant n°2 au marché de travaux Lot 02 :

- Vu l'article L2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte d'engagement portant sur le marché de construction d'une salle polyvalente (marché n°1/2019) Lot n° 2 : Gros œuvre, notifié le 08 août 2019 à l'entreprise VENANT pour un montant total de 205 013.67 € HT soit 246 016.40 € TTC.

Considérant la nécessité d'apporter des ajustements au marché conclu avec cette entreprise (sommier béton supplémentaire),

Considérant que cet avenant n°2 s'élève à + 2 899.60 € HT
que le montant de l'avenant n°1 était de + 10 390.86 € HT,
le nouveau montant du marché est donc désormais de 218 304.13 € HT, (261 964.96 € TTC)
soit une augmentation de 27.77 % du montant initial du marché,

Mr le Maire propose d'approuver et de signer l'avenant n°2 au marché de travaux « Construction d'une salle polyvalente » Lot n°2 : Gros œuvre pour un montant total de 2 899.60 € HT soit 3 479.52 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-APPROUVE l'avenant n°2 au marché de travaux « Construction d'une salle polyvalente » pour le lot n°2 Gros œuvre de l'entreprise VENANT.

-AUTORISE Mr le Maire à signer cet avenant.

6 – Convention avec le SYCODEM pour la mise en place des points de regroupement de collecte :

Mr Loïc GIBEAUD, rapporteur

-expose qu'afin d'optimiser le service public de collecte des déchets, le Sycodem a étudié la mise en place de points de regroupement des bacs pour leur collecte ;

-explique que le but recherché est le maintien d'un ramassage de qualité tout en maîtrisant les charges de fonctionnement, réduisant les pollutions et améliorant les conditions de travail des agents de collecte ;

-indique qu'à la suite d'un travail réalisé en partenariat avec la commune environ xxx points ont été définis où les bacs de plusieurs maisons seront rassemblés pour être vidés ; actuellement environ 270 foyers sont collectés en porte à porte ;

-informe qu'à la mise en place prévue en avril 2022, des pastilles blanches seront posées au sol sur la voirie par thermocollage pour matérialiser les points de regroupement ;

-présente la convention d'occupation temporaire du domaine public proposée par le Sycodem qui définit les conditions de pose, d'entretien et renouvellement des pastilles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-ACCEPTE la convention proposée par le Sycodem pour la pose de pastilles thermocollées sur la voie publique dans le cadre de la mise en place des points de regroupement.

-AUTORISE Mr le Maire à signer ladite convention.

7 – Groupement de commandes pour l'achat de capteurs de CO2 – remboursement de 5 capteurs à la commune de Xanton-Chassenon :

Vu l'article L5211-4-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de développer les actions de mutualisation entre les communes pour obtenir des tarifs compétitifs ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au groupement de commandes portant sur l'achat de capteurs de CO2 pour les écoles ;

Considérant que pour faciliter l'ensemble de la procédure d'achat, la commune de Xanton-Chassenon a été désignée comme coordonnateur du groupement et a procédé aux achats de capteurs ;

Considérant que la commune de Bouillé-Courdault a passé commande pour l'achat de 5 capteurs de CO2 ;

Considérant qu'il convient à chaque commune de rembourser au coordonnateur sa part respective du coût du matériel sur la base du TTC soit pour Bouillé-Courdault la somme de 207 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-ACCEPTE le remboursement de la somme de 207 € TTC à la commune de Xanton-Chassenon chargée de l'achat de capteurs de CO2 pour le compte de plusieurs communes de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

8 – Planning des élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022 :

	1 ^{er} TOUR 10/04	2 ^{ème} TOUR 24/04
08h00 – 10h45	-GIRAUD S -DURIVEAU G -ZADIKIAN JM	-GIRAUD S -DURIVEAU G -GUILLON S
10h45 – 13h30	-LARDY J -TARDE K -TRANGER J	-MORINIÈRE T -LARDY J -TARDE K
13h30 – 16h15	-LAGARDÈRE I -COTTIER D -	-LAGARDÈRE I -PATURAL A -CHABLE M
16h15 – 19h00	-PROUST F -GUILLON S -GIBEAUD L	-PROUST F -SABOURIN N -GIBEAUD L

9 – Questions diverses :

- *Commission des finances :*

*14/03 19h00

*29/03 18h00

*Vote du budget primitif le 04/04/2022

- *Commission bâtiments :*

*29/03 18h30

Le secrétaire de séance

Jean-Maurice ZADIKIAN



Le Maire

Stéphane GUILLOIN



The stamp is circular and blue, containing the text 'LE MAIRE' at the top, 'BOULLE COURDAILL' around the perimeter, and '85420(Vendée)' at the bottom. A central emblem is partially visible.